

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001224-233

DATE : 1^{er} août 2025

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE L'HONORABLE CATHERINE MARTEL, J.C.S.

VALERIE OHAYON
Demanderesse

c.
UBER TECHNOLOGIES INC.
et
UBER RASIER CANADA INC.
et
UBER PORTIER CANADA INC.
et
UBER CASTOR CANADA INC.
Défenderesses

JUGEMENT
(Suspension)

JM3321

[1] **CONSIDÉRANT** le jugement d'autorisation daté du 13 février 2025, attribuant à la Demanderesse le statut de représentante pour les membres du Groupe suivant :

Toutes les personnes au Québec qui, à partir du 6 septembre 2019, après avoir annulé leur Uber Ride ou Uber Eats (ou après qu'Uber a initié l'annulation) se sont vu facturer par Uber des montants qui n'étaient pas précisément indiqués dans le contrat.

All persons in Quebec who, from September 6, 2019, after cancelling their Uber Ride or Uber Eats (or after Uber initiated the cancellation) were charged any amounts by Uber that were not precisely indicated in the contract.

[2] **CONSIDÉRANT** l'ordonnance de suspension de l'instance prononcée le 12 mai 2025 par l'Honorable juge Florence Lucas, J.C.S., afin de permettre aux parties de poursuivre des discussions de règlement hors cour, laquelle a pris fin le 30 juin 2025;

[3] **CONSIDÉRANT** que les parties demandent au Tribunal de prolonger la suspension de tous les délais, incluant la publication des avis aux membres, jusqu'au 30 août 2025, afin de permettre que les discussions de règlement se poursuivent;

[4] **CONSIDÉRANT** l'intérêt des membres, la proportionnalité et l'intérêt de la justice;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[5] **SUSPEND** l'instance jusqu'au 30 août 2025;

[6] **SE RÉSERVE** la discrétion de lever la suspension sur demande ou d'office si les circonstances le justifient;

[7] **LE TOUT** sans frais de justice.

CATHERINE MARTEL, J.C.S.

Me Joey Zukran
Me Lea Bruyère
LPC AVOCATS

Me Michael Vathilakis
Me Geneviève Dickey
RENNO VATHILAKIS INC.
Avocats de la demanderesse

Me François Giroux
Me Jean-Philippe Mathieu
Me Simon Bouthillier
Me Rosemarie Sarrazin
MCCARTHY TÉTRAULT S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocats des défenderesses